



# SYNDICAT CGT DES CHEMINOTS DE MURET

Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Mardi 12 Juin 2018

## Journée d'action sur l'accessibilité des gares en partenariat avec l'association handi-social en gare de Muret !

La réalité des personnes à mobilité réduite est le reflet de la conception du service public qu'on nos dirigeants. Il y a dix ans une personne à mobilité réduite se rendait au guichet pour acheter son billet et était prise en charge par l'agent en gare afin de l'aider à monter dans le train. Depuis que nos dirigeants ont décidé de déshumaniser les gares, cette prise en charge qui est le ciment du service public est donné à un service appelé << Accès plus >>. Mais la personne à mobilité réduite doit contacter le service au minimum 48H avant afin de prendre rendez-vous, pour bénéficier d'une prise en charge tout en ayant l'obligation de se trouver en gare 30 minutes avant le départ du train, sous peine de se voir refuser le service.

Le pompon sur le gâteau comme dit le philosophe, c'est que le trajet peut être effectué par un autre mode de transport (taxi, bus) compte tenu du manque d'accessibilité de nos gares. L'inaccessibilité de nos gares fait pourtant partie de nombreux plans gouvernementaux. Pourtant jamais les financements promis n'ont été versés !! Tous s'en désintéressent sauf l'association handi-social et la CGT qui avaient décidé de mener une action en gare de Muret le Mardi 12 Juin 2018.

Nous remercions les élus du Parti Communiste, Le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental de Haute-Garonne de leur présence. Néanmoins nous regrettons l'absence de Monsieur le Maire de Muret et Président de la Communauté d'agglomération du Muretain et de Madame la Député Elisabeth Toutut Picard lors de ce rendez-vous qui a rassemblé 200 personnes environ ! Le Syndicat CGT Cheminots de Muret a bien l'intention d'interpeller ces derniers au sujet de l'accessibilité des gares.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des services ferroviaires nationaux a débuté en 2016 et s'étend jusqu'en 2025. S'agissant des travaux de mise en accessibilité des gares, 35 des 158 points d'arrêts prioritaires sur la partie ex Midi-Pyrénées et complémentaires ont été effectués, soit 22% nous dit la SNCF. En osant même avancer le chiffre de 30 Millions d'euros. Quand nous mettons en parallèle le budget de la communication de l'entreprise SNCF qui est de 180 Millions d'euros par an, nous sommes quand même en droit de nous poser des questions sur les priorités de notre entreprise.

Il suffit juste de passer 20 minutes avec une personne en fauteuil roulant électrique pour se rendre compte de réelles difficultés éprouvées afin de prendre le train. Il s'agit d'ailleurs de difficultés partagées par les familles avec des poussettes, des personnes âgées avec valises... Bref que tout un chacun a connu ou connaîtra dans sa vie. En gare de Muret les dirigeants en poste ce jour-là pourtant habilités à effectuer les traversées de voies, ont refusé d'ouvrir le portillon d'accès au quai à la présidente de l'association handi-social.

**Quand des consignes anti service public sont passés à des personnes qui se croient importantes dans l'entreprise, cela se traduit toujours par de la bêtise humaine.** Notre système devient inhumain. Inhumain quand un président se permet de dire qu'il y trop d'aides sociales qui coutent un bras dans ce pays et qu'elles ne résolvent en rien la misère. Inhumain quand un gouvernement préfère condamner des actions des

cheminots plutôt que celles des fachos qui dressent des barbelés dans les montagnes pour empêcher des gens de fuir leurs pays en guerre. Inhumain quand on considère qu'il y a des usagers de secondes zones qui ne méritent pas d'avoir accès aux soins, à l'éducation, aux transports etc. Oui le système est inhumain car il ne prend pas en compte les intérêts de la collectivité. C'est le sens de notre combat contre cette réforme qui va creuser encore plus les inégalités entre les usagers mais également entre les cheminotes et cheminots

### **L'organisation de la dégradation de service en gare de Muret**

**Avant 2010**, une personne à mobilité réduite qui souhaitait prendre le train, se rendait au guichet de la gare de Muret pour acheter son titre de transport et en suivant l'agent de vente informait l'agent de circulation afin qu'il puisse prendre en charge la personne et l'accompagner sur le quai pour prendre le train.

**A partir de l'année 2012 jusqu'à fin Octobre 2017**, la gare de Muret est labellisé << Accès Plus >>. Lorsqu'une personne à mobilité réduite achetait son billet de train, l'agent de vente lui indiquait qu'il fallait appeler par téléphone le service << Accès Plus >> pour effectuer une réservation de ce service 48 heures au minimum avant le départ du voyage. A cette période les agents de circulation de cette gare assuraient la prise en charge pour les accompagner sur le quai et jusqu'au train.

**Depuis le 30 Octobre 2017**, suite à la modernisation des postes d'aiguillages en gare, les agents de circulation des gares de Portet-Saint-Simon et Muret ont été supprimés. Un poste à grand rayon d'action pour gérer les aiguillages de la ligne de Toulouse à Boussens a été créé à Toulouse. La Direction SNCF Mobilités (TER) a mis en place une nouvelle organisation des agents de vente et d'escale, celle-ci ne permet plus aux personnes à mobilité réduite d'être prises en charge. Nous constatons une dégradation de service offert aux usager-e-s !

**Une politique basé sur la libéralisation du transport ferroviaire et la finance ne développe en RIEN les services offerts aux usagers, nous dénonçons la régression !**

